



FORMATION DES ÉLUS

Catalogue

2024



U D M • 24
Union Départementale des Maires de la Dordogne



Organisme agréé par
Le Ministère de l'Intérieur
pour la **formation**
des élus locaux


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

Calendrier **3**

Financement **5**

- 2 modalités de financement
- Guide pour mobiliser son DIF

Formations **9**

- Le budget communal et les finances locales
- Le règlement du cimetière
- L'aménagement et la gestion du site cinéraire
- La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures
- Les financements européens
- Les chemins ruraux
- Prévenir les conflits d'intérêts
- Les débits de boissons
- Les troubles de voisinage
- Les fondamentaux de l'Urbanisme
- Pouvoirs de police et responsabilités des élus
- Les marchés adaptés aux petites communes
- Commune et École
- Le fonctionnement du conseil municipal
- Animer et mobiliser une équipe municipale
- Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon
- Les édifices religieux
- L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune
- Gérer les animaux sur son territoire
- L'instruction des autorisations d'urbanisme
- La rénovation énergétique des bâtiments

Formations en intra **32**

Calendrier 1^{er} semestre 2024

Mars			Avril			Mai			Juin		
1	V		1	L		1	M		1	S	
2	S		2	M		2	J		2	D	
3	D		3	M		3	V		3	L	
4	L		4	J		4	S		4	M	
5	M		5	V		5	D		5	M	
6	M		6	S		6	L	PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTERETS	6	J	
7	J		7	D		7	M		7	V	
8	V	LE BUDGET COMMUNAL	8	L		8	M		8	S	
9	S		9	M		9	J		9	D	
10	D		10	M		10	V		10	L	
11	L		11	J		11	S		11	M	LES TROUBLES DU VOISINAGE
12	M		12	V	LES FINANCEMENTS EUROPEENS	12	D		12	M	
13	M		13	S		13	L		13	J	
14	J		14	D		14	M	LES DÉBITS DE BOISSONS	14	V	
15	V		15	L		15	M		15	S	
16	S		16	M		16	J		16	D	
17	D		17	M	LES CHEMINS RURAUX	17	V		17	L	LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME
18	L		18	J		18	S		18	M	
19	M		19	V		19	D		19	M	
20	M		20	S		20	L		20	J	
21	J		21	D		21	M		21	V	
22	V		22	L		22	M		22	S	
23	S		23	M		23	J		23	D	
24	D		24	M		24	V		24	L	
25	L		25	J		25	S		25	M	
26	M		26	V		26	D		26	M	
27	M	LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE	27	S		27	L		27	J	
28	J	LA GESTION DU SITE CINÉRAIRE	28	D		28	M		28	V	
29	V	LES CONCESSIONS FUNÉRAIRES	29	L		29	M		29	S	
30	S		30	M		30	J		30	D	
31	D					31	V				

Formation sur 1 journée

Formation sur 1/2 journée

Calendrier 2^{ème} semestre 2024

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	D		1	M		1	V		1	D	
2	L		2	M		2	S		2	L	
3	M		3	J	COMMUNE ET ÉCOLE	3	D		3	M	L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
4	M		4	V		4	L		4	M	
5	J		5	S		5	M	LES ÉDIFICES RELIGIEUX	5	J	
6	V		6	D		6	M	L'ORGANISATION DES FÊTES SUR LA COMMUNE	6	V	
7	S		7	L		7	J		7	S	
8	D		8	M	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL	8	V		8	D	
9	L		9	M		9	S		9	L	
10	M	POUVOIR DE POLICE ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS	10	J		10	D		10	M	
11	M		11	V		11	L		11	M	
12	J		12	S		12	M		12	J	
13	V	LES MARCHÉS ADAPTÉS AUX PETITES COMMUNES	13	D		13	M		13	V	
14	S		14	L	ANIMER ET MOBILISER UNE ÉQUIPE MUNICIPALE	14	J		14	S	
15	D		15	M	LES BIENS SANS MAÎTRES ET LES IMMEUBLES EN ÉTAT D'ABANDON	15	V		15	D	
16	L		16	M		16	S		16	L	LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
17	M		17	J	LES CHEMINS RURAUX	17	D		17	M	
18	M		18	V		18	L		18	M	
19	J		19	S		19	M		19	J	
20	V		20	D		20	M		20	V	
21	S		21	L		21	J		21	S	
22	D		22	M		22	V		22	D	
23	L		23	M		23	S		23	L	
24	M		24	J		24	D		24	M	
25	M		25	V		25	L		25	M	
26	J		26	S		26	M		26	J	
27	V		27	D		27	M		27	V	
28	S		28	L		28	J	GÉRER LES ANIMAUX SUR SON TERRITOIRE	28	S	
29	D		29	M		29	V		29	D	
30	L		30	M		30	S		30	L	
			31	J					31	M	

Les Modalités de Financement de la formation

PAR LA COLLECTIVITÉ

Budget frais pédagogiques de **2% à 20%** du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Dépense obligatoire si,

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé pour la formation des élus

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

S'inscrire à la formation souhaitée en utilisant [le formulaire dédié](#) aux **formations financées par le budget communal**

PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des Élus)

400 € par an/ élu si non consommé sur une année

Cumul possible à hauteur maximum de **800 €**

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

Se connecter à « Mon Compte Élu sur moncompteformation.gouv.fr via votre **Compte France Connect+** (Identité Numérique La Poste)



INSCRIPTION MINIMUM 17 JOURS AVANT

LE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Structures	Tarifs 2024 par élu*	½ journée
Commune de moins de 500 h	130€	100€
Commune de 501 à 1000 h	150€	
Commune de moins de 1001 à 2500 h	170€	
Commune de moins de 2501 à 5000 h	180€	
Autres et EPCI	200€	

**Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'UDM 24 le 25 janvier 2023*

**Les frais de repas ne sont pas inclus.*

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire, l'UDM24 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- ✓ Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- ✓ Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50 % du prix de la formation**
- ✓ Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100 % du prix de la formation**

Pour toutes questions relatives à la formation, veuillez contacter :

Sylvie BEAUSIR
0553028739
contact@udm24.fr

LE FINANCEMENT PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut suivre des formations **sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 17 jours avant la formation**

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire ayant mobilisé son DIF, celui-ci doit se rendre sur son Compte Élu pour annuler le dossier.

- ✓ La formation débute dans plus 7 jours ouvrés : **annulation possible sans perte de droit pour l'élu**
- ✓ La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : **si cas de force majeure, les droit de l'élu seront conservés. Dans le cas contraire, les droits seront perdus.**

GUIDE POUR MOBILISER VOTRE DIFE



Pour utiliser votre DIFE, vous devez, au préalable, créer votre IDENTITÉ NUMÉRIQUE (celle-ci vous sera utile également pour vos autres démarches administratives en ligne)

Depuis le 25 octobre 2022, le service Mon Compte Formation a augmenté son niveau de protection en introduisant **France Connect+**. Ainsi si vous souhaitez utiliser votre DIFE en vous inscrivant à une formation de l'UDM24, **vous devez désormais créer votre identité numérique**. Lorsque vous aurez créé et activé votre identité numérique, vous pourrez vous inscrire à la formation que vous souhaitez en **vous connectant sur « Mon compte formation » après avoir créé votre compte**

COMMENT CRÉER VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE La Poste ?

RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT DANS UN BUREAU DE POSTE, DEMANDER LA CRÉATION DE VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE.

C'est gratuit et instantané ! Il vous faut juste apporter votre carte d'identité nationale à jour et votre téléphone portable. Notez bien vos identifiants (identité numérique) et le code qui vous sera donné

INSCRIPTION A UNE FORMATION

Aller sur moncompteformation.gouv.fr (cliquez **ICI**)

Identifiez-vous avec vos identifiants de mon compte formation (votre n° de sécurité sociale et votre mot de passe)

Acceptez les CGU

Allez dans recherche, (onglet sous AIDE en haut à droite), cliquez sur votre mandat électoral, indiquer le nom de la formation que vous souhaitez faire, cliquez ensuite sur « en présentiel » notez 24430 MARSAC SUR L'ISLE puis voir les résultats, cliquez sur la formation souhaitée et cliquez sur demander un devis en bas à droite. Continuez en suivant et répondant à toutes les questions.

N'oubliez pas de cliquer sur envoyer ma demande de devis.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter Sylvie AU 05 53 02 87 35 qui vous aidera dans ces démarches

LES FORMATIONS



2024



BUDGET COMMUNAL ET FINANCES LOCALES

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les différents documents budgétaires ainsi que le calendrier budgétaire

Maîtriser la structuration du budget ainsi que les principales ressources de la commune

Vendredi 8 mars 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Jean Luc BORT

Formateur en Finances
publiques

Programme

- **Généralités sur les collectivités territoriales**
- **Les documents budgétaires, le calendrier budgétaire**
 - Les différents documents DOB, BP, DM, BS, CA,CG
 - Le calendrier
- **Élaboration et structuration du budget communal**
 - Principes d'élaboration
 - Les sections de fonctionnement et d'investissement
 - Le classement des opérations
- **Formation de la capacité d'autofinancement**
 - Différents types d'épargne
 - Articulation entre section
- **L'exécution**
 - Répartition des rôles entre ordonnateur et comptable
- **Le vote du compte administratif**
 - Affectation des résultats et des restes à réaliser
- **Les contrôles** (le réseau d'alerte)
- **Les principales ressources**
 - La fiscalité, les dotations, les subventions
- **L'analyse financière des résultats**
 - Les ratios obligatoires, leur appréciation



LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière

Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité

Élaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune

Mercredi 27 mars 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

Programme

- **Le contexte funéraire actuel au regard de la loi du 08 janvier 1993**
- **Rôle et responsabilités des collectivités en matière de gestion de cimetière**
- **La Police du Maire**
- **Règlementation des cimetières**
- **Les inhumations de cercueils et d'urnes**
- **Les exhumations, les reprises administratives**
- **Les travaux réalisés par les opérateurs funéraires et/ou des particuliers.**
- **Les inter-tombes et les passe-pieds**
- **La neutralité des cimetières, l'esthétique**
- **Le droit à inhumation, le droit à concession, le droit à construction**

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières de la
Ville de La Rochelle
Formateur professionnel



Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un site cinéraire situé à l'intérieur du cimetière
Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité

Élaborer la mise en place d'une gestion administrative et technique des sites cinéraires et des emplacements traditionnels à réutiliser suite aux reprises administratives

Jeudi 28 mars 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension 1

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières
de la Ville de La Rochelle
Formateur professionnel

Programme

- **Les municipalités face aux mutations sociologiques et à la progression de la crémation**
- **Le contexte funéraire actuel au regard de la loi du 08 janvier 1993**
- **Rôle et responsabilités des collectivités en matière d'aménagement de site cinéraire**
- **La loi du 19 décembre 2008**
- **La destination des cendres en dehors du cimetière communal ou intercommunal**
 - *Les inhumations d'urnes en terrain privé*
 - *La dispersion des cendres en pleine nature*
 - *Le transport des urnes à l'étranger*
- **La destination des cendres dans le cimetière**
 - *Dans un emplacement traditionnel*
 - *Dans le site cinéraire (columbarium, fosse/cavurne, jardin de dispersion des cendres)*
- **Les concessions funéraires (création, renouvellement, rétrocession)**
- **Les exhumations, les retraits d'urne**
- **Le dépôt en caveau provisoire**
- **Le caveau cinéraire**



LA GESTION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET LES REPRISES DE SÉPULTURES

Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière

Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité

Élaborer la mise en place d'une gestion administrative et technique des sépultures concédées, échues ou en état d'abandon suite aux reprises administratives

Vendredi 29 mars 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières
de la Ville de La Rochelle
Formateur professionnel

Programme

- **Les concessions funéraires en sépultures traditionnelles, en columbarium, en cavurnes :**
 - *La création, la nature de l'acte, la surface concédée, le prix*
 - *Le renouvellement, la conversion*
 - *La rétrocession, la donation*
- **Le droit à construction**
- **Le droit à plantation**
- **Les reprises administratives et matérielles de sépultures**
 - *Emplacements en terrain commun, en concessions échues et concessions en état d'abandon*
- **La gestion technique et réglementaire de l'ossuaire**
- **Les moyens et les outils pour une bonne gestion adaptée aux pratiques des opérateurs funéraires et des évolutions des rituels et demandes des familles endeuillées**
- **Droit à construction**



Objectifs de la formation

- Connaître les priorités des fonds européens pour la période 2023-2028
- Comprendre les mécanismes de subvention
- Savoir monter un projet de demande de subvention

Vendredi 12 avril 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Pauline TIVELET

Juriste Droit Européen - AMF

Programme

- **Première partie :**
 - *Découvrir l'environnement européen*
 - *Accompagner les maires à intégrer une dimension européenne dans les projets communaux et intercommunaux*
 - *Découvrir les différents fonds et les associer aux différentes politiques*
- **Deuxième partie :**
 - *Méthode et bonnes pratiques pour le montage administratif d'un dossier de demande de fonds*
 - *Définir un projet conforme aux attentes des financeurs*
 - *Identifier la mesure de financement pertinente*
 - *Formaliser le dossier : les étapes*
 - *Recommandations sur la démarche de candidature*

Objectifs de la formation

- Comment les identifier ?
- Quelle gestion et quelles obligations pour la commune ?
- Les apports de la loi 3 DS

Mercredi 17 avril 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Florence LAGNEAU-BILLET

Avocate à la Cour

Programme

- Comment reconnaître un chemin rural, quelles différences existe-t-il avec la voie communale ?
- Comment entretenir un chemin rural ? Quelles obligations ?
- Qu'est-ce que la conservation du chemin rural ?
- Les pouvoirs de police du maire sur les chemins ruraux
- Comment délimiter un chemin rural d'une propriété voisine ?
- Aliénations, suppressions, créations, échanges pour une meilleure gestion des chemins ruraux.



Objectifs de la formation

Connaître la notion de conflit d'intérêts et les infractions à la probité

Appréhender les voies et moyens de prévention du conflit d'intérêts

Lundi 6 mai 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Exemples illustrés
- Questionnaire aux élus en préalable à la formation
- Powerpoint remis aux participants

Intervenante : Farah ZAOUÏ

Consultante et formatrice en
prévention de la corruption

Programme

- **Introduction**
 - Présentation de l'univers institutionnel
 - L'anticorruption en France (approche historique)
 - L'anticorruption en Europe et exigences sociétales
- **Définitions préalables et obligations déontologiques**
 - Notion de conflit d'intérêts
 - Obligations déontologiques : charte de l' élu local (lecture critique)
 - Conseils pour mieux maîtriser ses obligations déontologiques
- **Identifier les risques juridiques inhérents à l'action publique**
 - Comprendre les infractions à la probité pour mieux les prévenir
 - La situation particulière de l' élu face à ces délits
 - Reconnaître les facteurs de risque
- **Prévenir les conflits d'intérêts par la diffusion d'une culture de l'éthique publique**
 - Présentation du dispositif anticorruption (loi Sapin II)
 - Cartographier ses zones d'intérêts
 - Faire savoir ses zones d'intérêts (transparence et déclaration d'intérêts)
 - Le référent déontologue des élus
 - Le processus d'alerte interne
 - Diffuser les bonnes pratiques
 - Communiquer positivement sur la lutte pour la probité.

Retour d'expérience à chaud et communication d'une bibliographie pour approfondir le sujet.



LES DÉBITS DE BOISSONS

Objectifs de la formation

Connaître les débits de boissons et mieux appréhender les différentes licences existantes

La démarche d'obtention d'une licence ou autorisation

Le rôle de la commune et champs de responsabilités

Mardi 14 mai 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- Qu'est-ce qu'un débit de boissons ?
- Les différentes formes de licences
- Les conditions nécessaires à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation
- Le rôle de la commune dans le processus administratif

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

Objectifs de la formation

Savoir définir et identifier un trouble du voisinage

Connaître le processus d'intervention des élus et leurs responsabilités

La médiation et la démarche de contentieux en matière de troubles du voisinage

Mardi 11 juin 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Qu'est-ce qu'un trouble de voisinage ?**
- **Les différents troubles de voisinage :**
 - Les animaux
 - Les odeurs
 - La végétation
 - Les déchets sauvages
 - Le visuel
 - Le bruit
 - Les bruits liés à l'activité professionnelle
 - Les bruits de chantiers
 - L'eau
- **Le règlement des litiges**
- **Rôle et responsabilité des élus**
- **La médiation**
- **Le contentieux**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires

Objectifs de la formation

Mieux Appréhender la planification en matière d'urbanisme au travers de la connaissance des différents documents et autorisations d'urbanisme.

Lundi 17 juin 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogiques remis aux participants

**ATTENTION : Formation financée
uniquement par le BUDGET
COMMUNAL**

Programme

- **La construction de l'Urbanisme réglementaire**
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU et PLUi)
 - L'élaboration
 - La composition
 - Le zonage
 - Le règlement
 - La Carte communale
- **Les différentes procédures :**
 - La Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
 - Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
 - Le Droit de Préemption Urbain (DPU)
 - La Taxe d'Aménagement (TA)
- **Les Autorisations d'Urbanisme**
 - Le Certificat d'Urbanisme (CU)
 - La Déclaration Préalable de travaux
 - Le Permis de Construire
 - Le Permis d'Aménager
 - Le Permis de démolir

Intervenant : Philippe TOUGNE

Responsable Services Techniques

Mairie de Coulounieix-Chamiers

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les actions et les domaines d'interventions à risque pour les élus locaux et faire le point sur les dernières dispositions en matière de pouvoirs de police.

**Mardi 10 septembre
2024**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Pouvoirs de police du maire**
 - Administrative
 - Judiciaire
 - Générale
 - Spéciale
- **Transferts du pouvoir de police au Président de l'EPCI**
- **Les autres autorités détentrices d'un Pouvoir de Police**
- **Responsabilité civile**
- **Responsabilité financière et comptable**
- **Responsabilité pénale du Maire**
- **Infractions intentionnelles et non intentionnelles**
- **Comment éviter le risque pénal**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires



LES MARCHÉS ADAPTÉS AUX PETITES COMMUNES

Objectifs de la formation

- Connaître les dispositions régissant les marchés adaptés de la définition du besoin jusqu'à l'exécution
- Comprendre les procédures spécifiques à suivre pour sécuriser la passation d'un marché adapté aux petites communes

**Vendredi 13 septembre
2024**

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Les fondamentaux des marchés publics :**
 - *Définition, seuils, procédures de passation, point vocabulaire*
- **La procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables :**
 - *Définition, cas et modalités de mise en œuvre*
- **Atelier construction de marchés :**
 - *Définition du besoin, stratégie (mutualisation, centrale d'achats ...), rédaction de clauses, développement durable*
- **Focus outils :**
 - *CCAG et guide d'aide à la rédaction*
- **Focus :**
 - *La résiliation unilatérale / Protocole d'accord transactionnel*
- **Focus :**
 - *Le délit de favoritisme et le délit de prise illégale d'intérêt (Atelier VRAI/FAUX)*

Intervenant : Mélodie BLANCO

Juriste Commande publique - AMF



Objectifs de la formation

Mieux connaître le fonctionnement coordonné entre la commune (ou l'intercommunalité) et le domaine scolaire

Jeudi 3 octobre 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **L'École primaire publique**
 - Compétence communale partagée avec l'État
 - Les dépenses scolaires – rôle de la commune
 - La Sécurité et la surveillance des élèves
 - Le Conseil d'école
- **L'Inscription à l'école publique**
 - L'Instruction, obligatoire
 - Les conditions de l'inscription
 - L'inscription hors de la commune de résidence
 - Le contrôle de l'obligation scolaire
- **Le temps scolaire et le Péri-scolaire**
 - La semaine scolaire
 - L'organisation de l'accueil péri-scolaire
 - Le financement de l'accueil péri-scolaire
- **La Restauration scolaire**
- **Les Transports scolaires**
- **L'Enseignement privé dans le premier degré**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires



LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Objectifs de la formation

Maîtriser les règles de fonctionnement du conseil municipal / Connaître les éléments permettant de sécuriser juridiquement les décisions prises

Mardi 8 octobre 2024

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
 - Exercices pratiques
 - Document pédagogique remis aux participants

Programme

- 1. Composition du Conseil municipal**
- 2. Les attributions du Conseil municipal**
 - Domaines d'intervention
 - Délégations au maire
- 3. Les attributions du maire**
 - Le maire représentant de l'État
 - Le maire exécutif communal
 - Le maire et ses pouvoirs propres
- 4. Préparation aux débats du Conseil municipal**
 - La convocation
 - L'ordre du jour
 - Le règlement intérieur
- 5. Déroulement des séances du Conseil municipal**
 - L'ouverture de la séance
 - Les débats
 - Les modes de scrutin et les règles de vote
- 6. Formalités d'après séance**
 - Le procès-verbal
 - La publicité des actes
 - Le contrôle de légalité
 - L'exécution de la délibération

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la
Dordogne



ANIMER ET MOBILISER UNE ÉQUIPE MUNICIPALE

Objectifs de la formation

- Faire le diagnostic du (bon)fonctionnement de son équipe municipale ;
- Permettre à chaque élu de trouver sa place au sein de la nouvelle équipe municipale pour œuvrer collectivement en bonne intelligence, dans un souci d'efficacité et de proximité ;
- Identifier les premières mesures à prendre pour préserver ou recréer la cohésion de son équipe municipale.

Lundi 14 octobre 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports méthodologiques
- Travail individuel et en sous-groupes
- Exercices pratiques

Intervenant : Bénédicte BARADEL

Ancienne collaboratrice d'élus
Directrice de Change'R Conseil

Programme

- **État des lieux partagé du fonctionnement des équipes municipales : qu'en est-il après trois ans de mandat et de gestion de crises diverses ?**
 - Partage d'expériences
 - Les enjeux « traditionnels » du début d'un mandat municipal
 - Les différents temps et rythmes d'un mandat
 - Les impacts spécifiques des différentes crises (Covid, climatiques...)
- **Les fondamentaux de la cohésion d'équipe**
 - Les 5 éléments clés du bon fonctionnement d'une équipe
 - Les sources de dysfonctionnement d'une équipe
 - Les différents types de leadership et management
 - Bien se connaître pour pouvoir s'appuyer sur les autres
 - Construire une équipe sur les forces des uns et des autres
- **Se donner des règles de bon fonctionnement :**
Identifier et partager des principes de bon fonctionnement pour chacune des acteurs dans leurs relations aux autres : Maires, adjoint au Maire, conseillers municipaux
- **Les premières mesures à prendre pour refaire équipe :**
Élaborer son plan d'action



LES BIENS SANS MAÎTRES ET LES IMMEUBLES EN ÉTAT D'ABANDON

Objectifs de la formation

Identifier les situations et définir le cadre juridique applicable
Bien distinguer les différentes étapes à respecter

Mardi 15 octobre 2024

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Méthode

- *Support pédagogique (diaporama) comprenant des exemples remis aux stagiaires, puis diffusé par voie électronique après la session*
- *Exercices pratiques*
- *Réponse aux questions en direct*

Programme

1. L'appropriation des biens sans maîtres par les collectivités du bloc communal

- Définition des biens sans maîtres
- Différenciation avec successions en déshérence
- Les modalités d'acquisition
- Quelles utilisations possibles des biens acquis ?
- Que faire en cas de revendication du bien ?

2. Les immeubles en état d'abandon

- Définition
- Quelle procédure mettre en œuvre ?
- La phase d'expropriation
- Que faire si le propriétaire n'a pas pu être identifié ?
- Quelles utilisations possibles du bien ?

Intervenant : Sylvain LOHNER

Expert des collectivités locales



Objectifs de la formation

- Comment les identifier ?
- Quelle gestion et quelles obligations pour la commune ?
- Les apports de la loi 3 DS

Jeudi 17 octobre 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- Comment reconnaître un chemin rural, quelles différences existe-t-il avec la voie communale ?
- Comment entretenir un chemin rural ? Quelles obligations ?
- Qu'est-ce que la conservation du chemin rural ?
- Les pouvoirs de police du maire sur les chemins ruraux
- Comment délimiter un chemin rural d'une propriété voisine ?
- Aliénations, suppressions, créations, échanges pour une meilleure gestion des chemins ruraux.

Intervenant : Florence LAGNEAU-BILLET

Avocate à la Cour

Objectifs de la formation

Connaître les liens entre la commune et l'exercice du culte

Appréhender les règles de la domanialité publique face à l'exercice du culte

Mardi 5 novembre 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

Apports théoriques

- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- Les relations entre la commune et les représentants des cultes religieux (cérémonies, associations, question autour du financement du culte...)
- Le statut des édifices religieux
- La gestion du mobilier des églises
- Les frais d'entretien et de conservation
- Les frais de fonctionnement
- La police des édifices culturels
- Les usages non culturels des édifices
- Presbytère et gardiennage

Intervenant : Florence LAGNEAU-BILLET

Avocate à la cour



L'ORGANISATION DES FÊTES ET MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

Objectifs de la formation

Rappel des grands principes liés aux subventions aux associations

Connaître les règles administratives et appréhender les enjeux sécuritaires

**Mercredi 6 novembre
2024**

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

**Intervenant : Florence
LAGNEAU-BILLET**

Avocate à la cour

Programme

I - Les relations communes / associations

- Rappel des bonnes pratiques dans l'attribution des subventions
- L'élu membre d'une association
- Le comité des fêtes
- Les conditions de mise à disposition de la salle communale

II- Quelles manifestations et quelles obligations pour les acteurs ?

- Qui sont les acteurs de l'évènement ? La commune ? Une association ?
- Les manifestations non sportives sur voies publiques
- Les manifestations sportives non motorisées sans classement et celles chronométrées
- Les manifestations sportives motorisées non chronométrées et sur voies publiques fermées
- Les spectacles vivants
- Le spectacle pyrotechnique
- Ventes au déballage
- Loteries et lotos

III – L'aspect sécuritaire de l'organisation

- Manifestations sur la voie publique
- Manifestations dans un lieu fermé (Règlement ERP)
- Sous un chapiteau

IV – La mise en place de la buvette

- Réglementation autour des débits de boissons et des autorisations de vente d'alcool

V – Les détails de l'accord AMF/SACEM

GÉRER LES ANIMAUX SUR SON TERRITOIRE

Objectifs de la formation

Mieux connaître les pouvoirs de police du maire face aux animaux et appréhender le cadre légal se rapportant aux animaux – Rédiger un arrêté en ce sens (animaux nuisibles, etc...)

Jeudi 28 novembre 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Prévenir et sanctionner les troubles liés aux animaux**
 - Animaux errants et/ou dangereux
 - Animaux nuisibles
- **L'exercice du pouvoir de police**
 - Qui peut agir ?
 - La méthodologie de la réaction
- **Le champ d'intervention du Maire**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires



INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Objectifs de la formation

- Connaître le contenu d'un document d'urbanisme
- Maîtriser les outils de l'autorisation d'urbanisme et connaître les étapes de l'instruction
- Cerner les outils de la maîtrise foncière

Mardi 3 décembre 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Intervenant : Louise LARCHER

Juriste Droit de l'Urbanisme - AMF

Programme

- **Le contexte réglementaire qui accompagne les procédures d'urbanisme**
 - Décrypter le contexte législatif et ses textes fondateurs : Le cadre réglementaire / Outils modernisés du code de l'Urbanisme
 - La hiérarchie des normes
 - Connaître les pièces composant le Plan Local d'Urbanisme : Les pièces constitutives / Opposabilité des pièces du PLU aux demandes d'autorisations d'urbanisme
- **Les outils de l'autorisation d'urbanisme et de maîtrise foncière**
 - Délai d'instruction, appréciation de la complétude du dossier
 - Consultation des personnes publiques associées
 - Certificat d'urbanisme, lotissement (objet, contenu, effets ...)
 - Sursis à statuer (éléments clés, conditions nécessaires à son prononcé, l'exigence de motivation, les conséquences)
 - Droit de préemption urbain, emplacements réservés



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux d'une rénovation performante passe par l'évaluation des points clés d'intervention sur le bâti. De nombreuses notions techniques sont convoquées dans cette démarche. Mais cette vision globale permet une rénovation cohérente par rapport au confort et aux possibilités

Lundi 16 décembre 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Niveau : débutant
Public : élus communaux

Méthode :

- Apports techniques vulgarisés
- Exemples illustrés en Dordogne et retours d'expériences
- Powerpoint remis aux participants

Intervenant : Valérie DUPIS

CAUE Dordogne

Programme

- **Une approche globale**
 - S'approprier un contexte
 - Notions de bio climatisme
- **La qualité architecturale**
 - Logements reconfigurés à géométrie variable
 - Rationnaliser les espaces
 - L'humidité n'est pas une fatalité
- **Sobriété énergétique**
 - Un bâtiment sans climatisation c'est possible
 - Isolation et matériaux biosourcés
 - Efficacité énergétique et énergie renouvelable
- **Le confort des usagers**
 - La lumière, un besoin fondamental
 - Respirer sain
 - La ventilation, pour un habitat frais
 - Des espaces extérieurs, îlot de fraîcheur
- **Les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique**
 - Actualité, évolution et réglementation à venir
 - Les acteurs de la rénovation énergétique sur le Département
 - Les aides

FORMATIONS EN INTRA DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

VOUS SOUHAITEZ RÉUNIR TOUS VOS ÉLUS LORS D'UNE FORMATION SUR UN SUJET EN PARTICULIER ?



Sur demande de votre part, l'UDM24 organise des formations en intra dans votre collectivité

Contactez l'UDM24 pour nous faire part de vos besoins.

Claude REY : 05 53 02 87 35 – contact@udm24.fr